

“ Insertion professionnelle des jeunes 16/25 ans : C'est parti ! ”



NOUVEAUTE

La Communauté de Communes du Val d'Essonne propose, aux jeunes, des permanences de la Mission Locale sur plusieurs communes du Territoire

Lire page 2

EDITO

Dans la continuité logique du développement économique, les Communes ont souhaité confier à la Communauté de Communes du Val d'Essonne une compétence supplémentaire. Désormais, le Val d'Essonne pourra donc s'impliquer directement dans **l'insertion professionnelle des jeunes 16/25 ans.**

Dans le contexte difficile que nous connaissons aujourd'hui, c'est un devoir moral que d'aider les jeunes à construire leur projet professionnel, qui conditionne souvent leur projet de vie.

Nous voulons résolument être positifs dans le climat morose actuel. Nous voulons lutter contre l'enfermement sur soi-même qui interdit d'aller de l'avant. Aussi, 1er acte de notre action envers les jeunes, nous avons souhaité rapprocher les professionnels reconnus de la Mission Locale, des jeunes. Plusieurs communes du Territoire accueillent désormais des permanences.

N'hésitez pas, "poussez la porte"



Patrick IMBERT

Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
Conseiller Général de l'Essonne

Communauté de Communes du Val d'Essonne

8 rue de la Poste - BP 63 - 91540 MENECY

Tél. : 01.64.93.21.20 - Fax : 01.64.93.22.02

Courrier : ccve@ccvalessonne.com - Site officiel : www.cc-val-essonne.fr - Portail économique : www.valessonne-eco.com



Des permanences de la Mission Locale pour les jeunes

L'insertion professionnelle des jeunes entre 16 et 25 ans est un enjeu d'importance. Pour assurer au mieux cette nouvelle mission, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a décidé de se rapprocher de professionnels reconnus dans ce domaine.

Des conventions de partenariats ont donc été signées avec la Mission Locale d'Evry et la Mission locale des Trois Vallées (secteur de Brétigny sur Orge).

La Communauté de Communes s'engage ainsi résolument dans l'accompagnement des jeunes et notamment de ceux qui sont le plus en difficulté.

L'objectif est d'offrir à chaque jeune en ayant besoin, et ce, grâce à un parcours individualisé, la meilleure chance possible de s'insérer dans la vie professionnelle.

Pour faciliter cette démarche, la Communauté de Communes a instauré un système de permanences locales, auquel chaque jeune du territoire pourra se rendre à sa convenance. Seuls les jeunes des communes de Saint-Vrain et Leudeville continueront

d'être reçus à Brétigny sur Orge, au sein la Mission Locale des Trois Vallées.

Chaque jeune de 16 à 25 ans, n'étant plus scolarisé et recherchant une formation ou un emploi peut se rapprocher de la Mission locale des Trois Vallées ou d'une des permanences mises en place. Les conseillers de Mission Locale assurent les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes dans leur insertion avec pour objectifs :

- ✓ d'élaborer un projet professionnel personnel,
- ✓ de construire un parcours qualifiant,
- ✓ de déterminer la formation la plus adaptée,
- ✓ d'accompagner la recherche d'emploi,
- ✓ de faire le lien avec les entreprises,
- ✓ de préparer aux entretiens.

Ils apportent également un appui pour l'accès des jeunes à la santé, au logement, au transport pour faciliter l'insertion.

N'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller pour tous renseignements.

Permanences de la Mission Locale - Mode d'emploi -

Les jeunes de Saint-Vrain et de Leudeville sont accueillis par les Conseillers de la Mission Locale des « Trois Vallées » de Brétigny, **sur rendez-vous en appelant au 01 60 85 00 49.**

Les jeunes des autres communes sont accueillis par les Conseillers de la Mission Locale « Le Relais » d'Evry, selon plusieurs permanences à travers le territoire :

Les permanences sur rendez-vous 01.60.78.91.10

Lundi	Auvernaux – en mairie – 5, place de l'Eglise
Mardi	La Ferté Alais – Espace Jeunes, bd Angot – de 9h à 12h Vert-le-Petit - Maison d'action sociale – rue du Général Leclerc – de 14h à 17h
Mercredi	Cerny – 1, chemin des Acacias – de 9h à 12h
Jeudi	Ballancourt – Espace conseil – 1, rue de l'Aunette – de 14h à 17h
Vendredi	<u>Semaines paires</u> : Mennecy - CCAS – av. de la Jeannotte de 9h à 12h et de 14h à 17h <u>Semaines impaires</u> : Mennecy - CCAS – av. de la Jeannotte de 9h à 12h Ormoy - Mairie – Place Raymond Gombault de 14h à 17h

La Communauté de Communes, comment ça marche ? - Vrai ou Faux -

La Communauté de Communes est gérée par vos élus locaux

VRAI : La Communauté de Communes est gérée par un Conseil Communautaire composé d'élus. Il fonctionne de manière très comparable au Conseil Municipal de votre Commune. **Le Conseil Communautaire est composé de 48 membres** qui ont chacun un suppléant.

Les Conseillers Communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct. Ils sont désignés par les Conseils Municipaux de toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Chaque commune est donc représentée au sein du Conseil Communautaire par des élus dont le nombre est fonction du nombre d'habitants de la commune.

La Communauté de Communes a un Bureau.

VRAI : De la même manière que votre conseil municipal a élu le Maire de votre commune et ses Adjoints, le Conseil Communautaire a élu, en avril 2008, son Président, Patrick IMBERT, pour un second mandat.

Il est aidé dans sa tâche par **11 Vice-présidents**, élus par le Conseil Communautaire, et **5 membres** auxquels il confie des délégations. Ils se retrouvent en bureau pour préparer les dossiers et décisions qui seront soumis au vote du Conseil Communautaire.

Communauté de Communes du Val d'Essonne - S'unir pour être plus forts -

La Communauté de Communes du Val d'Essonne ce n'est pas qu'un mot. Ce n'est pas non plus une nouvelle collectivité locale qui vient s'ajouter au millefeuille administratif déjà si touffu.

C'est d'abord et avant tout la réunion de 17 communes qui ont fait le choix de s'unir pour être plus fortes ensemble. Pour aborder les défis de demain : dépasser la crise économique que nous connaissons, offrir des services aux Habitants, s'engager en matière de développement durable, aménager le territoire, développer le territoire de manière raisonnée et raisonnable, protéger notre identité et notre qualité de vie...

Autant de thèmes où il est bon de ne pas être isolé et replié sur soi. Ces objectifs et missions à porter nécessitent en effet beaucoup de réflexion, et il

est salutaire que les élus qui représentent les 17 communes membres puissent se retrouver pour débattre ensemble, et rechercher la meilleure stratégie à conduire dans l'intérêt général.



Il est également souvent fructueux d'unir ses moyens pour agir plus efficacement dans l'intérêt des habitants.

C'est ce que l'on baptise du nom barbare de «**mutualisation des moyens**». Derrière ce jargon technocratique se cache une idée simple et efficace : « Plus tu achètes en grande quantité, moins cher tu

paies à l'unité et/ou meilleur service tu auras ! ». C'est l'expérience très satisfaisante que la Communauté de Communes du Val d'Essonne a mené pour les transports des activités périscolaires. Jusqu'à présent, chaque commune louait ses cars pour transporter les enfants de ses écoles ou centres de loisirs.

Depuis peu, les communes qui l'ont souhaité, se sont regroupées pour choisir ensemble un fournisseur commun et obtenir le meilleur rapport qualité/prix possible pour leurs prestations. Selon les échos Maîtresses d'école et enfants s'y retrouvent... et les budgets communaux aussi.

Comme toujours, cela impose un montage administratif lourd... Mais sans cela notre pays ne serait pas France... La Communauté de Communes prend en charge ce travail dont le jeu vaut la chandelle.

Fort de ce succès, certains Maires, au premier desquels Claude CHASSERIEAU, Maire de Chevannes et Vice-président de la Communauté de Communes, d'imaginer élargir cette

démarche à d'autres secteurs d'achats communaux : fournitures administratives, éclairage public, fournitures informatiques... toujours dans l'objectif que chaque commune volontaire obtienne meilleur prix et service.

La Communauté de Communes va donc consulter les communes sur leurs souhaits et définir les priorités en fonction des attentes exprimées et du retour sur investissement attendu. Car s'unir ainsi, pour tenir tête aux fournisseurs, c'est aussi et avant tout préserver votre feuille d'impôts...



Humeur et rumeurs...



Certains se plaisent à croire, ou à faire croire... que la Communauté de Communes aurait enterré le dossier du stade nautique de Mennecy.

Il n'en est rien, bien entendu. Chacun sait que le pôle de compétition annoncé en 1992 n'a jamais vu le jour et que le stade nautique Maurice Herzog est devenu, de fait, un équipement

sportif de proximité accueillant 280 000 utilisateurs par an.

Le fossé existant entre l'objectif visé à l'origine, et donc la conception même du stade nautique, et son utilisation réelle ont amené à sa dégradation rapide et sa fermeture pour raison de sécurité. Malgré des travaux de remise en état partiel en son temps, il faut malheureusement admettre désormais que le problème est beaucoup plus lourd du fait d'une surexploitation et de problèmes flagrants de conception.

C'est en l'espèce la conclusion des études menées par le Département : Le doute n'existe plus, des travaux mineurs n'apporteraient pas une réponse satisfaisante en termes de sécurité des usagers, et

encore moins en termes de confort et d'utilisation rationnelle du stade nautique. 80% des utilisateurs du stade nautique résident en Val d'Essonne. Il y a donc une logique à effectuer un transfert de compétence.

Une réflexion est donc en cours, ce qui ne signifie nullement le désengagement du Conseil Général ou de la Communauté de Communes, voire des deux. Bien au contraire, les services des deux collectivités travaillent étroitement dans ce sens. Mais la décision définitive qui sera arrêtée par le Conseil Communautaire sera lourde et profonde. Lourde quant aux travaux qui devront être réalisés par le Conseil Général, et profonde quant à la destination du futur complexe aquatique. Il s'agit de construire



un projet qui puisse faire de ce site un lieu d'apprentissage de la natation pour le plus grand nombre, au premier chef desquels les enfants et jeunes scolarisés.

Mais aussi un projet tourné vers les familles qui attendent un vrai pôle de loisirs qui s'articulerait autour de l'activité aquatique. Il s'agira également, de considérer la gestion de ce projet. Car aussi magnifique soit-il sur le papier, aucun projet n'est probant s'il n'est pas bien géré.

Recensement et puçage des bacs de collecte - ce qu'il faut savoir -

Les élus de la Communauté de Communes du Val d'Essonne étudient actuellement un projet visant à remplacer l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Pour rappel, la TEOM est, en application de la réglementation, calculée sur la valeur locative de votre bien et donc sans réel rapport avec le coût du service qui vous est rendu. En effet, que vous soyez présent ou non, que vous ayez adopté tous les gestes éco citoyens ou que vous n'en ayez cure, la note sera la même.

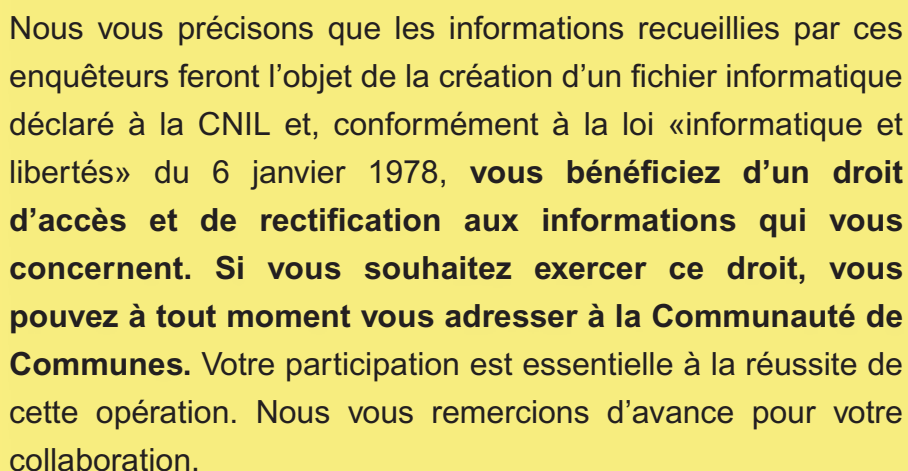
L'idée est donc apparue de rechercher un mode de facturation plus équitable par rapport au service utilisé et qui permette à chacun d'agir, pour une part, sur le coût qu'il aura à payer. Comme pour l'électricité par exemple : chaque foyer paie un abonnement mais celui qui laisse brûler la lumière toute la journée chez lui a des factures plus élevées que celui qui éteint lorsqu'il quitte une pièce.

L'objectif pourrait donc être de remplacer la taxe par une redevance (la REOM) représentative de l'utilisation du service par l'utilisateur.

Si ce projet voit le jour, le service de collecte et de traitement de vos ordures ménagères fera l'objet d'une facturation individualisée à la levée du bac et NON AU POIDS. L'utilisateur règlera alors, d'une part un abonnement au service comme pour l'eau et l'électricité (partie fixe) et d'autre part sa « consommation » du service (partie variable) comptabilisée par la benne de collecte à chaque présentation de son bac Ordures Ménagères ou /et Emballages.

Pour prendre sa décision définitive de mise en œuvre de ce projet, la Communauté de Communes a besoin de finaliser son étude et pour cela de recenser précisément les bacs des usagers et leur volume. A cette occasion et pour ne pas avoir à vous déranger une nouvelle fois, si la décision était prise de mettre en place la REOM, des puces électroniques d'identification sont posées sur vos bacs afin de les identifier.

C'est la raison pour laquelle des enquêteurs dûment autorisés et munis d'une carte établie par la Communauté de Communes, se présentent actuellement au domicile des Habitants du Val d'Essonne pour remplir un questionnaire et installer des puces sur vos bacs de déchets (ordures ménagères et emballages).



Nous vous précisons que les informations recueillies par ces enquêteurs feront l'objet de la création d'un fichier informatique déclaré à la CNIL et, conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, **vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez à tout moment vous adresser à la Communauté de Communes.** Votre participation est essentielle à la réussite de cette opération. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.



Didier, habitant du Val d'Essonne :
« Mes bacs ne sont pas encore « pucés ». Pouvez-vous me communiquer des informations à ce sujet et me dire éventuellement la marche à suivre pour être en conformité ? »



- Vous recevrez un courrier lorsque le recensement débutera sur votre commune
- Les enquêteurs se présenteront chez vous avec une carte d'identification
- Ils vous présenteront le but du recensement et du puçage des bacs de collecte
- Un enquêteur remplira le questionnaire avec vous et identifiera vos bacs (ordures ménagères et emballages) avec une puce
- Si vous n'êtes pas présent lors de leur passage, ils laisseront un avis de passage avec les coordonnées à rappeler pour prendre un RDV à votre convenance.

Les déchets de soin des administrés en auto-traitement - une nouvelle loi -

Du nouveau pour les personnes en auto-traitement (diabétique...). La collecte des déchets piquants/coupants et tranchants (seringues, aiguilles...) doit désormais être assurée par les pharmacies, les laboratoires de biologie médicale qui sont tenus de collecter gratuitement les déchets

d'activités de soins à risques infectieux (**DASRI**) produits par les patients en auto-traitement, et apportés par les particuliers qui les détiennent (**Réf. LOI N°2008-1425 du 27 décembre 2008 – art.30 (V) / Code de la santé publique art. L4211-2-1**)

Les déchèteries - c'est gratuit pour les encombrants aussi -

Pratiques et gratuites les déchèteries vous permettent de déposer rapidement vos déchets encombrants, mais aussi d'autres déchets non collectés en porte à porte, à tout moment. Sur place, différentes bennes sont mises gratuitement à disposition des usagers pour les cartons, les ferrailles, les meubles, le verre, les huiles usagées, les batteries, les gravats ou les végétaux. Ces déchets pour la plupart, seront recyclés.

Les déchèteries sont accessibles à tous les habitants de la Communauté de Communes du Val d'Essonne possédant une carte. **Ces cartes sont**

remises gratuitement par chaque mairie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et/ou d'une pièce d'identité.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, nous vous rappelons que la Communauté de Communes du Val d'Essonne propose un service de collecte des encombrants en porte à porte.

**Il vous suffit d'appeler
« ALLO ENCOMBRANTS »
au 0810 00 91 91 (coût d'un appel local).**

Une date de collecte vous sera communiquée sous un délai maximum d'un mois.

La collecte des encombrants à la demande permet de :

- 1 Mieux maîtriser la nature des objets mis aux encombrants. Les opérateurs de la plate-forme téléphonique vous conseillent sur le type de déchets acceptés et refusés et vous apporteront les solutions pour pouvoir les éliminer.
- 2 Limiter l'amoncellement de déchets sur la voirie publique (problème de propreté et de sécurité).
- 3 Mettre en œuvre de manière responsable la nouvelle réglementation sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) qui impose le recyclage de ces équipements et vise à limiter l'enfouissement de ces déchets, source de pollution.
- 4 Mieux maîtriser les tonnages de déchets collectés et donc les coûts de collecte et de traitement.

Chaque petit effort accompli par chacun d'entre nous est bon pour notre environnement.

Une nouvelle déchèterie sur le territoire de la CCVE

Après la déchèterie de Vert le Grand, bientôt (**au 1^{er} semestre 2009**) une nouvelle déchèterie ouvrira ses portes à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE au lieu-dit La Vallée.

Liste des déchèteries du SIREDOM à consulter sur le site de la CCVE.



Dans la poubelle jaune

C'est dans la poubelle des emballages ménagers que sont à déposer EN VRAC (pas de sacs plastiques ou de sacs poubelles) : **briques alimentaires** (lait, jus de fruits, soupe...), **boîtes, suremballages et cartons d'emballages** (corn-flakes, gâteaux...), **bouteilles plastiques** (soda, eau...), **petites bouteilles de boisson lactée** (genre yaourt à boire), **flacons de produits ménagers et de toilette avec les bouchons** (détartrant...) , **cubitainers, canettes de boisson, bidons de sirop et aérosols vides, boîtes de conserve, barquettes en aluminium et couvercle en métal.**



Bons gestes

Pour gagner de la place dans votre bac, pensez à plier les cartons et écraser les bouteilles plastiques.

Peu importe si l'emballage est encore un peu imprégné de sauce tomates ou de yaourt à boire. Inutile de le laver, il suffit simplement de bien le vider

Nouveau, pratique et à utiliser sans modération :

Grâce aux progrès techniques réalisés dans le traitement des déchets vous pouvez désormais déposer vos bouteilles d'huile vides dans le bac jaune.

Evènement

- Le Printemps des Contes, "Même pas peur !"

Du 16 au 28 mars prochain, se tiendra le printemps des contes dont le thème principal sera la peur.

Cette manifestation, née d'un partenariat entre la Communauté de Communes et les Bibliothécaires des communes du territoire, Ballancourt-sur-Essonne, Itteville, Leudeville, Vert le Grand, Mennecey, Echarcon, La Ferté Alais, Vert le Petit, et Saint Vrain sera reconduit cette année pour la seconde fois.

Durant ces deux semaines, vous pourrez assister à **des séances gratuites de contes** présentées par des professionnels et proposées par chacune des bibliothèques participantes.

Deux spectacles clôtureront l'ensemble des séances, le **samedi 28 mars**, toujours sur le thème de la peur. Le premier, prévu à 15h, s'adressera au très jeune public, tandis que le second sera réservé aux jeunes de plus de 15 ans et leurs parents pour une séance à 20h30 au tarif de 2 €.

Les réservations pourront s'effectuer en mairie ou auprès de la Communauté de Communes.

Toutes les informations seront disponibles dans chacune des mairies et sur le site internet de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne et ses Bibliothécaires vous proposent

LE PRINTEMPS DES CONTES

du 18 au 28 mars 2009

ENTREE LIBRE

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
01.64.93.21.77
Mercredi 18 mars - 15h
Salle des fêtes
Evelyne RIVAUD

VERT-LE-PETIT - 01.69.90.31.25
Mercredi 18 mars - 15h
Espace Jean-Louis Barrault
Bernard CHEZE

SAINT VRAIN - 01.64.56.19.87
Vendredi 20 mars - 20h30
Salle Paroissiale
Bernard CHEZE

MENNECEY - 01.64.99.91.27
Mercredi 18 mars - 15h
Bibliothèque
Herbe Folle

VERT-LE-GRAND - 01.64.56.90.93
Samedi 21 mars - 14h
Bibliothèque
Contes des mille notes

MENNECEY - 01.64.99.91.27
Samedi 21 mars - 15h
B.C.D. de la Jeannotte
Herbe Folle

ITTEVILLE - 01.64.93.72.93
Samedi 21 mars - 16h
Bibliothèque
Evelyne RIVAUD

ECHARCON - 01.64.57.03.02
Samedi 21 mars - 16h
Hall de l'Ecole
Contes des mille notes

LA FERTÉ-ALAIS - 06.77.30.30.22
Mercredi 25 mars - 15h
La Grange aux Moines
Evelyne RIVAUD

LEUDEVILLE - 01.69.14.81.52
Jeudi 26 mars - 9h30
Ecole maternelle
Evelyne RIVAUD

LEUDEVILLE - Salle des Loisirs
15h - séance pour enfants par "l'écoute s'il pleut"
ENTREE GRATUITE
(réservation : CCVE - 01.64.93.21.20 ou mairie - 01.69.14.81.52)

ITTEVILLE - Espace Georges Brassens
20h30 - séance pour adolescents et adultes
Catherine ZARCATE - "Les contes du Vampire"
Tarif unique 2 € (réservation : CCVE - 01.64.93.21.20)

